

RAPPORT DE MISSION

7^{eme} Réunion annuelle du FRATEL (19 et 20 Novembre 2009 à Bruxelles/Belgique)

I La réunion annuelle

La septième réunion annuelle du FRATEL s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 novembre 2009 à l'invitation de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) sur le thème « Le partage d'infrastructure et de la coordination des politiques publiques ».

A l'occasion de cette réunion, le réseau a fait le bilan de ses activités au cours de l'année 2009 et a élu le nouveau Comité de coordination.

Plus de 100 personnes venant de 23 pays mais également des représentants d'institutions internationales (Union Internationales des Télécommunications, Organisation de coopération et de développement économiques, association pour le Développement des Echanges en Technologie Economique et Financière, Association de régulateurs de l'Afrique Centrale...) et secteur privé (consultants, opérateurs, avocats...) ont participé aux échanges de vues.

Le thème retenu a été décliné au cours de trois tables-rondes

La première table-ronde a porté sur les différents acteurs publics, et leur mode d'actions, qui intervenant dans le partage d'infrastructure pour aménager le territoire et favoriser le déploiement de services.

De nombreux acteurs publics participent à l'aménagement des territoires (collectives locales, Etat, investisseurs institutionnels, régulateurs...). Leurs

compétences parfois transversales dans plusieurs secteurs de réseaux (eau, énergie, télécom...) leur permettent de coordonner les déploiements et d'envisager des politiques publiques qui facilitent l'extension de la couverture sur l'ensemble du territoire et pour le plus grand nombre, y compris par un partage de génie civil. Leurs interventions et les pistes de réflexion actuelle ont été débattues.

Le deuxième table-ronde s'est concentrée sur la stratégie des opérateurs en matière de partage d'infrastructures

Devant l'intérêt de baisser les coûts de nouveaux investissements en les partageants et face au risque de perte d'autonomie (maîtrise et différenciation techniques notamment) entraîné par la mutualisation des réseaux, les opérateurs définissent leur stratégie. Le niveau de partage qu'ils souhaitent engager peut aller du génie civil aux éléments passifs ou actifs du réseau, selon ce qu'ils estiment souhaitable ou acceptable de partager pour atteindre leurs objectifs et peut prendre différentes formes : co-investissement, accès réciproque, utilisation d'infrastructures existantes, filiales communes...

Enfin, la troisième table-ronde a permis de présenter les différentes manières de réguler le partage d'infrastructure.

Afin de faciliter l'aménagement du territoire par l'établissement et l'exploitation de réseaux de manière concurrentielle, notamment dans les zones les moins denses et les moins rentables le régulateur peut imposer des obligations de manière symétrique au asymétrique pouvant aller de l'interdiction à l'incitation voire à l'obligation de partage. Cette table-ronde a permis d'examiner les enjeux concurrentiels et les motivations des différentes approches des régulateurs, selon la situation du marché initiale, les capacités d'investissements, le type de concurrence attendu...

La réunion annuelle a également été l'occasion de nommer le nouveau Comité de coordination. La présidence du réseau revient cette année à la Tunisie qui occupait la première vice présidence. Cette première vice présidence sera assurée cette année par Luxembourg qui entre au comité. La Cameroun, qui présidait le réseau, devient deuxième vice président.

Le nouveau comité a ensuite proposé son plan d'action pour 2010 à l'ensemble des présents, qui l'a approuvé. Ainsi, la 8^{ème} réunion annuelle du réseau portera sur les nouvelles questions de régulation posées par la prise en compte des contenus à Ouagadougou et le séminaire sur le rôle du régulateur en matière de neutralité des réseaux à Tunis.

II Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

TELECOM ParisTech, anciennement dénommé **ENST Paris**, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (**ART**) du Cameroun, l'Agence Nationale des Fréquences (**ANFR**) de France et l'Autorité de Régulation de Communications Electroniques et des Postes (**ARCEP**) ont signé une nouvelle convention quadripartite en 2008 pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophone, **BADGE** (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles).

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertises, les ressources humaines devenant un enjeu majeur de la régulation des marchés des télécommunications.

Avec le concours de l'ENSPT (Ecole Supérieures des Postes et Télécommunications) du Cameroun, qui a assuré la mise à niveau technique des participants, cette formation s'est donnée pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières par la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunication ont été traités.

Pour cette formation 2009, 27 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de 6 pays d'Afrique francophone, ont suivi cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications à Buéa. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'est achevé en juin 2009. Les participants préparent la soutenance d'une thèse professionnelle qu'ils devront présenter devant un jury fin 2009, pour voir décerner par **TELECOM ParisTech** un brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des Télécommunications.

	2005	2006	2007-2008	2008	2009
Nombre de participants	33	37	34	27	27
Nombre de pays	9	15	12	10	6

Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2010

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Tunis	La neutralité des réseaux
Formation qualifiante BADGE	A partir de janvier 2010	Cameroun	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle	2eme semestre (2 jours)	Ouagadougou	Les nouvelles questions de régulation posées par la prise en compte des contenus